

COMPTE-RENDU
Séance du Conseil Municipal
du 28 février 2019
à 19 heures

Sous la Présidence de Monsieur Damien BAGARIA, Maire

ETAIENT PRESENTS : Messieurs BAGARIA-SOLAL-Mesdames LACQUA-GNONI-Monsieur BOUIX-Mesdames GARCIA-DI MAGGIO-Messieurs BRICOUT-RAIBAUDI-LENOIR-WELTER -Madame SICARDOU-Monsieur BERTAINA-Mesdames BENZA-LAMBERT-Monsieur OSTENG

ABSENTS EXCUSES : Messieurs MEUNIER-CARNIATO-MORETTO-Madame GUERIN
Monsieur RASTOUL-Madame MILLION-Monsieur POMA

PROCURATIONS : Monsieur MEUNIER à Madame GARCIA
Monsieur CARNIATO à Monsieur BOUIX
Monsieur MORETTO à Monsieur BAGARIA
Madame GUERIN à Madame GNONI
Monsieur RASTOUL à Monsieur OSTENG
Madame MILLION à Monsieur SOLAL
Monsieur POMA à Madame LACQUA

ABSENTS : Monsieur LHUILIER-Mesdames GUERRAULT-MICHAUD-Monsieur PESINI-Madame BLOMBOU

Monsieur le Maire nomme Madame Claudie LACQUA secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour en indiquant que la commune a reçu une demande du SIEVI suite à un courrier de la Préfecture concernant une délibération dite de « groupement d'autorités concédantes ». Celle-ci est purement administrative : chaque commune confie au SIEVI le soin de conduire la procédure de passation du contrat DSP qui prendra effet au 01/01/2020.

Accord à l'unanimité

*** Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 1^{er} février 2019**

Pas de commentaires

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu à l'unanimité

*** Délibération n° 2019 / 16** : Convention de financement tripartite entre les communes de Tourrettes sur Loup, Gourdon et le Syndicat Intercommunal de Pont du Loup

Monsieur le Maire prend la parole et détaille le plan prévisionnel de financement dans le cadre de la construction de la nouvelle école intercommunale de Pont du Loup. Il s'avère que la commune de Gourdon a déjà financé avant 2015, date d'arrêt du projet initial, cette opération à hauteur de 341.827,72 euros.

Il s'agit donc par la convention tripartite entre le SIPL et les 2 communes de Gourdon et Tourrettes, de régulariser cette dépense par le transfert de cette somme en écriture au SIPL.

Ainsi la participation de Tourrettes sur Loup sera de 341.827,72 € et sera inscrite au budget investissement du SIPL sur une durée de 3 années (2019/2020/2021) soit un montant de 113.942,57 € par an.

Cette action fera l'objet de la création d'une AP/CP au budget principal 2019 de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le terrain d'assiette sera mis gracieusement à disposition par la commune de Gourdon, qu'il existe une possibilité d'extension future sur un autre foncier adjacent appartenant à la commune de Gourdon, qu'un parking existe à proximité du projet, que la nouvelle école sera à quelques dizaines de mètres de la salle polyvalente de la Bigarade et que le coût final pour chaque commune, une fois les subventions et le FCTVA déduits, sera de 917 865,16€ divisé entre les deux communes.

Monsieur le Maire informe qu'il faudra néanmoins souscrire un prêt relais en attendant le retour du FCTVA.

Monsieur BERTAINA prend la parole et pose la question suivante : est-ce que la commune va récupérer la TVA vu que c'est un syndicat ? Monsieur le Maire répond oui.

Monsieur BERTAINA conclut que le projet est parfaitement cohérent et sécurisant.

Monsieur le Maire demande de réfléchir à un « projet » pour le devenir du bâtiment actuel de l'école de Pont du Loup une fois que la nouvelle sera opérationnelle. Une consultation auprès des habitants va également être lancée.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des voix : Abstentions : Messieurs LENOIR et OSTENG

* **Délibération n° 2019 / 17** : Acquisition d'un local commercial route de St Jean

A la demande de la commune, la CASA a acheté la parcelle rue de St Jean comprenant le local commercial " Les Violettes ", le logement et le jardin.

Un partage en 2 entités a été réalisé :

- le local commercial,
- le reste de l'ensemble.

Le local commercial a été mis à disposition de la commune en 2017 par le biais d'une convention moyennant un loyer de 200 euros mensuel (presse et agence postale). Le montant du loyer est répercuté sur l'exploitant. Le reste de l'emprise fait l'objet d'un bail emphytéotique avec Sophia Habitat pour la rénovation du logement existant et la construction de 3 autres logements (logements sociaux).

L'acquisition du local commercial était prévue dans la convention.

Il s'agit d'approuver cette acquisition sur 3 ans, répartie comme suit : 40 000 € en 2019, 30 000 € en 2020, et 30 000 € en 2021. Cette opération fera l'objet de la création d'une AP/CP au budget principal de la commune.

Dès la signature de la convention, l'acte de vente sera réalisé. La commune sera propriétaire dès 2019 et donc ne règlera plus le loyer cité supra.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 18** : Demande de subvention pour l'acquisition d'un local commercial route de St Jean

Il s'agit dans le cadre de l'acquisition du local commercial de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 10 %.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 19** : Débat d'Orientation Budgétaire

Il est commenté par Monsieur BOUIX.

Budget principal

1) Dotation Globale de fonctionnement : baisse totale des dotations de 2013/2019 de 62,63 %

2) Evolution du FPIC : augmentation de 5 % par année.

3) Evolution prélèvement SRU en euros de 2013/2018 : + 22 644 € soit 24 % d'augmentation.

4) Fiscalité : Le taux se situe à un niveau bas par rapport aux communes de strate correspondante. Monsieur le Maire propose au budget de conserver les mêmes taux.

Pas de questions

5) Transfert des compétences Eau et Assainissement à la CASA effectif au 1^{er} janvier 2020. Monsieur le Maire informe qu'il n'y aura pas de CLECT comme pour le transfert de la compétence Tourisme, les actifs et passifs seront repris par la CASA.

6) Dépenses section fonctionnement

Ligne sur les charges de personnel en 2018, il y a une réduction de charge avec le transfert de 2 postes (OT) à la CASA.

Pour information le coût du marché de nettoyage avec VEOLIA est de 170.000€ HT/an, il a augmenté mais les postes à la voirie ont diminué.

7) Détail sur les AP/CP en cours :

- CTM dépenses 2018 : 925000€ AP/CP – 375000€ à prévoir en 2019

Avenant à prendre en compte + aménagements cloisons 420000€ à prévoir.

- SALLE DES FETES : dépenses 2018 1.275.000€ AP/CP à modifier – 618000€ à prévoir 2019

- MODERNISATION VIDEOPROTECTION : dépenses 2018 : 90.000€ AP/CP à modifier - 245.000€ à prévoir en 2019.

Monsieur LENOIR prend la parole et demande est ce que cela valait la peine d'investir autant dans la vidéo protection ! Il demande à voir le bilan sur les infractions

Monsieur le Maire explique que les enregistrements ont déjà démontré leur intérêt dans des enquêtes judiciaires sur des événements survenus à Tourrettes. Il ajoute que la délinquance est en baisse, constat à rapprocher de l'installation de nouvelles caméras. Il précise enfin que le bilan annuel des faits délictueux présenté par la Gendarmerie (à priori en avril) sera

communiqué aux élus ainsi que le nombre de réquisitions pour le visionnage des enregistrements.

- MISE EN PLACE RESEAU MULTISERVICES : dépenses 2018 : 30.000€ AP/CP à modifier – 120.000€ à prévoir en 2019

6) LOGEMENT SOCIAUX : Dépenses réelles 2018 : 10.000€ AP/CP à modifier.

Monsieur le Maire informe : Nous abandonnons le projet de réhabilitation du logement impasse de l'Hôpital cela reviens beaucoup trop cher, il faudra revoir entièrement l'AP/CP. Nous prendrons en compte pour 2019 les honoraires dus au maitre d'œuvre ainsi que le montant des travaux sur le logement de la rue du Brec que la commune va rénover soit environ 150.000€

7) EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : dépenses réelles 2018 : 7000€ AP/CP à modifier – 218.000€ à prévoir en 2019

Monsieur le Maire informe que les plis seront ouverts début mars, si cela était trop cher on y réfléchirait.

Monsieur OSTENG pose la question : pour combien de m² ?

Madame GNONI lui répond : 70 m² pour la salle périscolaire plus les toilettes.

8) CONSOLIDATION DE LA FALAISE : dépenses réelles 2018 : 4000€ AP/CP à modifié – 336.000€ à prévoir en 2019

Monsieur le Maire informe que l'on va choisir pour préciser les travaux une entreprise et l'on devra affiner les coûts estimatifs, à la demande des services de l'État.

9) RÉHABILITATION DE L'ÉGLISE : dépenses réelles 2018 : 2000€ AP/CP à modifier – 378.000€ à prévoir en 2019

Monsieur BERTAINA demande quelle est la participation des Tourretans ? Monsieur le Maire répond : qu'à ce jour, il y a 63 donateurs pour un montant d'environ 18.000€

10) SECURITE INCENDIE : dépenses réelles : 22.000€ AP/CP à modifier – 140.000€ à prévoir pour 2019 pour l'ajout d'un chantier.

Monsieur OSTENG demande : quel est le chantier prévu ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une opération en partenariat avec le SIEVI qui souhaite renouveler 230 mètres linéaires d'une canalisation d'eau fuyarde. La commune en profitera pour créer 630 mètres linéaires d'assainissement collectif et ajouter la protection contre l'incendie sur la route des Valettes-Sud

Concernant les projets 2019 les travaux et équipements scolaires sont d'environ 80.000€

Pour recettes d'investissements l'année 2019 devrait apporter un niveau conséquent de recette grâce à la vente de terrains :

Vignons : logements sociaux 442.000€ (+ subvention de 160.000€ du Département)

Route de Provence : 120.000€

Ancienne Gare : 98.760€

SARL LE VILLARET : 350.000€
Vignons : 195.000€
Maison impasse des Canorgues : 45.000€
Délaisés : 30.000€
Soit un total de 1 280 760 €

Monsieur le Maire informe que nous n'avons toujours pas perçu la subvention sur les opérations du CTM et de la Salle Polyvalente.

Monsieur le Maire fait un commentaire concernant le prêt de l'année 2013 il propose que l'on rembourse celui-ci, quitte à souscrire, si nécessaire un autre emprunt à un taux moins élevé.

Monsieur OSTENG répond que le taux de ce crédit était de 3% à l'époque et demande s'il est vraiment intéressant de le rembourser, compte tenu que les annuités déjà versées couvraient surtout des intérêts ! à réfléchir, il faut peut-être le renégocier à 1 ou 1,5 %.

Budget annexe eau et assainissement

Monsieur SOLAL prend la parole et détaille les points suivants de la section d'investissement du budget annexe eau et assainissement.

Pour la dernière année avant le transfert de compétence, il s'agira principalement de :

- terminer les travaux du PUP à la Madeleine. Monsieur le Maire informe que le constructeur remboursera la somme de 125.000€
- terminer de payer la part communale des travaux de réfection du Canal de la Gravière

Prévoir 500.000€ pour les travaux du PUP des Vignons

- Terminer la réhabilitation de la STEP du Bar sur Loup
- Envisager l'extension du réseau assainissement route des Valettes Sud en collaboration avec le SIEVI.
- Poursuivre la sécurisation des sources.

Pas de commentaire sur le DOB

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2019, basée sur le Rapport sur les Orientations Budgétaires.

* **Délibération n° 2019 / 20** : Convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes entre le SIEVI et les communes de Bouyon, Revest-les-Roches, Roquestéron, Tourette-du-Château et Tourrettes sur Loup

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 1^{er} février 2019.**

Pas de décision à rapporter

Informations complémentaires du Maire

Station d'épuration : poursuite de la mise aux normes

Monsieur le Maire propose de baisser la surtaxe sur l'assainissement entre 25 et 30%, cela sera présenté lors du vote du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur Louis VIALE est nommé Chef des Services Techniques au 11/02/2019.

La recherche d'un agent pour remplacer Monsieur CIMBOLINI, responsable du service de l'Urbanisme, qui part en disponibilité au 1/4/2019 est en cours.

Monsieur OSTENG pose une question sur les effectifs, combien y a-t-il de cadres A et B
Réponse : 4 A – 4 B

Départ du Sous-préfet de Grasse le 1/3/2019

Week-end « Autour de la Violette » 2 et 3 mars 2019

Inauguration de la salle des fêtes le 9 mars 2019.

Fin du Conseil. La parole est donnée au public : pas de questions.

La séance est levée à 20h50